

Examen de conformité - CEO bpostgroup

Le 24 octobre dernier, bpostgroup a communiqué au sujet d'un examen de conformité portant sur l'appel d'offres public à propos de la concession relative à la distribution de journaux en Belgique¹.

Cet examen est toujours en cours, mais sur la base des éléments en sa possession, le Conseil d'administration a été amené ce jour à prendre un certain nombre de décisions.

Le Conseil d'Administration de l'entreprise et M. Dirk Tirez ont décidé d'un commun accord de mettre un terme à leur collaboration. M. Tirez contribuera à l'enquête en cours.

De plus, la collaboration avec 2 autres personnes au sein de bpostgroup a également pris fin.

L'examen a révélé un non-respect des politiques de la société, ainsi que des indications de non-conformité aux lois applicables. L'examen a été élargi à la concession actuelle pour la distribution de journaux et de périodiques en Belgique, car il a également révélé des éléments pouvant indiquer des violations potentielles des politiques de la société et des lois applicables. L'entreprise continue à collaborer activement avec les autorités compétentes.

Audrey Hanard, Présidente du Conseil d'administration : « *Nous procédon à un examen très approfondi, en collaboration avec les autorités, et nous ne laissons aucun élément échapper à cette analyse. Nous mesurons la gravité de la situation et nous sommes bien conscients que la confiance de nos clients et de nos employés peut être affectée par ces révélations, mais c'est précisément pour défendre les valeurs chères à bpost et à ses collaborateurs que nous sommes absolument déterminés à aller au fond des choses. En attendant, nous prenons les mesures nécessaires pour guider l'entreprise à travers cette crise. Notre principal objectif reste d'assurer la continuité des services. Nous faisons entière confiance aux 36 000 collaborateurs et collaboratrices de bpostgroup, qui sont motivé·e·s pour servir nos clients jour après jour et pour fournir un excellent service, comme d'habitude. Les équipes opérationnelles travaillent d'arrache-pied pendant cette période la plus cruciale de l'année : le pic de fin d'année, et je peux vous assurer que, sur le plan opérationnel, tout se passe bien dans les trois unités opérationnelles.* »

La recherche d'un nouveau CEO va être lancée. Le Conseil d'Administration confirme son soutien total à toutes les équipes de bpostgroup. Philippe Dartienne, CEO ad interim, soutenu par les dirigeants des trois CEO responsables des opérations bpost Belgium, E-Logistics Eurasia et E-Logistics North America, se concentrent sur une exécution sans faille du pic de fin d'année. Avec l'ensemble du comité exécutif, ils poursuivent activement la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.

Une nouvelle annonce sera faite au moment opportun.

Pour plus d'information :

Presse

Veerle Van Mierlo T. +32 472 92 02 29 (Media) veerle.vanmierlo@bpost.be
Laura Cerrada Crespo T. +32 470 90 61 53 (Media) laura.cerradacrespo@bpost.be

Investor Relations

Antoine Lebecq T. +32 2 276 29 85 investor.relations@bpost.be

¹ L'État belge a organisé une procédure d'appel d'offres concernant la distribution des journaux et périodiques reconnus en Belgique, au terme de laquelle la concession de services a été attribuée à bpost le 16 octobre 2015, en vertu de quoi bpost a été appelée à fournir ce service du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. En décembre 2019, le gouvernement belge a décidé d'étendre la concession de services jusqu'au 31 décembre 2022. Le 2 septembre 2021, la Commission européenne a approuvé la compensation octroyée à bpost dans le cadre cette prolongation de la concession de services.

En novembre 2022, le gouvernement belge a décidé d'étendre la concession de services jusqu'au 31 décembre 2023, aux conditions applicables pour 2022, tel que spécifié dans la concession actuelle. Avant le 31 décembre 2022, la prolongation sera soumise à la Commission européenne pour approbation en vertu des règles relatives aux aides d'État.

Selon les termes de la prolongation, la concession peut être remplacée par une nouvelle concession après 2023. Toutefois, la décision de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres n'a pas encore été prise par l'État belge. Si cette décision conduit à un nouvel appel d'offres et que la concession n'est pas attribuée à bpost, la convention de concession actuelle prévoit une prolongation de six mois, jusqu'au 30 juin 2024, pour assurer la transition entre les prestataires de services.